



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (Ajout ou modification de l'étiquette d'un produit : mélanges en cuve)

Numéro de la demande :	2014-2379
Demande :	Catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (ajout ou modification de l'étiquette d'un produit : mélanges en cuve)
Produit :	Herbicide Paradigm
Numéro d'homologation :	31304
Matières actives (m. a.) :	20 % d'halauxifène et 20 % de florasulame
N° de document de l'ARLA :	2469905

Contexte

Le produit Paradigm est homologué comme herbicide de post-levée ou de répression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps (dont le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps. L'étiquette de l'herbicide Paradigm prévoit également le mélange en cuve avec plusieurs herbicides, dont le MCPA ester à 350 g e.a./ha, pour la lutte contre une plus vaste gamme de mauvaises herbes. Pour obtenir précisions concernant les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et le port d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande a pour objet de modifier le profil d'emploi de l'herbicide Paradigm afin d'ajouter (1) un nouveau mélange en cuve avec du MCPA ester à 280 g e.a./ha afin de lutter également contre l'ortie royale et (2) d'ajouter l'avoine comme culture de rotation à tous les dix mois.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des données chimiques, ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'est requise, car aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur comprenaient des données provenant de neuf essais menés dans les provinces des Prairies en 2012 et en 2013. L'évaluation de l'efficacité a été réalisée avec l'herbicide Paradigm à 25 g/ha dans un mélange en cuve avec du MCPA ester à 280 g e.a./ha afin de lutter contre le gaillet gratteron, le mouron blanc, l'ortie royale, le chénopode blanc, la renouée persicaire, le canola spontané et la renouée liseron. Ces essais

comprenaient les témoins positifs suivants : des traitements réalisés au moyen de l'herbicide Paradigme à 25 g/ha + le MCPA ester à 350 g e.a./ha, l'herbicide Paradigme à 25 g/ha, et le MCPA ester à 280 g e.a./ha. Ces essais ont permis de conclure que la lutte contre (1) l'ortie royale avec le mélange en cuve exigé était acceptable et (2) et celle contre les mauvaises herbes au moyen de l'herbicide Paradigme n'était pas été altérée lorsqu'il était mélangé en cuve avec le MCPA ester. L'ajout du mélange en cuve avec le MCPA ester à 280 g e.a./ha contre l'ortie royale sur l'étiquette de l'herbicide Paradigme a donc de la valeur.

La sûreté des cultures n'était pas jugée préoccupante car le mélange en cuve de l'herbicide Paradigme avec le MCPA ester à dose élevée (soit, 350 g e.a./ha) est actuellement indiqué sur l'étiquette.

L'ajout de l'avoine à la liste des cultures de rotation a de la valeur puisque l'avoine apparaît comme culture de rotation sur les étiquettes de l'herbicide Spectrum HTM (numéros d'homologation 27031 et 27032) et de l'herbicide GF-2685 (numéro d'homologation 31305) et le délai de réensemencement est semblable. Les doses de florasulame de l'herbicide Spectrum HTM et d'halauxifène de l'herbicide GF-2685, respectivement, étaient les mêmes ou plus élevées que celle de l'herbicide Paradigme. De plus, l'entreprise Dow AgroSciences est la titulaire des homologations de l'herbicide Spectrum HTM et de l'herbicide GF-2685.

Conclusions

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande mentionnée en objet et a conclu qu'elle dispose de suffisamment de renseignements pour modifier l'homologation de l'herbicide Paradigme afin d'ajouter (1) un nouveau mélange en cuve avec le MCPA ester à 280 g e.a./ha aux fins de la lutte contre l'ortie royale et (2) l'avoine comme culture de rotation avec un délai de réensemencement de 10 mois.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Numéro de l'ARLA

2438536 2014, Field Trial Reports (9) - Paradigm TM MCPA 280 Efficacy and NSAE_v3, DACO: 10.2.3.3.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.